

Réfonder l'éducation prioritaire ? Il y a urgence!

Le ministère de l'éduction a demandé au Comité Interministériel sur la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) de faire le bilan de la politique de l'éducation prioritaire. Ce rapport est signé par un député de l'UMP pour le côté éducation et une députée du PS pour la partie MAP (ex RGPP).

Le ministère a construit les Assises de l'éducation prioritaire sur ce rapport qui doit être partagé avec la Nation.

Identifiant plusieurs leviers, le CIMAP exclut dans sa synthèse de diminuer le nombre d'élèves par classe alors que la réalité du terrain montre que ce levier n'existe pas et que les études montrent qu'une baisse conséquente du nombre d'élèves par classe est un levier essentielle.

En présentant une situation figée depuis 30 ans, alors que la réforme de 2006 a conduit à la sortie de collèges et des lycées de l'académie de l'éducation prioritaire, ce rapport ne peut être la seule base d'une relance!

Le SNES et la FSU ne cessent depuis 2006 de mobiliser la profession pour une véritable relance.

Les cinq dernières années ont conduit à un abandon des objectifs de l'éducation prioritaire avec une ghettoïsation de plus en plus fortes des établissements, une baisse conséquente des moyens dans les collèges RRS, un resserrement des moyens sur les établissements RAR puis ECLAIR avec comme objectif affiché la seule acquisition du socle pour les élèves des milieux populaires et donc le creusement des inégalités entre deux écoles.

Dans notre académie, le passage des ZEP aux RRS a conduit à la sortie de plusieurs collèges de l'éducation prioritaire, alors que les collègues des collèges entrants ne touchent toujours pas l'ISSZEP!

Ces Assises sont donc attendues, mais leur organisation laisse craindre que la parole des personnels soit peu écoutée : comment faire un diagnostic précis quand il s'agit de discuter un rapport ? Comment envisager une relance quand la question des moyens semble tranchée d'avance avec le refus de réduire les effectifs par classe ?

Le SNES et la FSU appellent les collègues, professionnels de l'éducation prioritaire, à se saisir de ces Assises pour porter leurs revendications.

C'est cette parole qu'ils porteront lors des Assises interacadémiques à Lyon le 27 novembre.

LE SNES ET LA FSU ORGANISE UNE RÉUNION À 14H LE MERCREDI 16 OCTOBRE 2013 À LA BOURSE DU TRAVAIL DE GRENOBLE

pour faire le point sur ces demi-journées, envisager les actions auprès du recteur de Grenoble et lors des assises à Lyon.

LA SITUATION DANS L'ACADÉMIE

Trop d'établissements en éducation prioritaire, des moyens dilués qui ne servent à rien... Avant de reprendre des lieux communs, la situation doit être vue à la loupe. Depuis la réforme de 2006, un établissement – le collège Lucie Aubrac – a été successivement classé EP1 et le réseau en RAR, avant de devenir ECLAIR. Pour les autres établissements, les collèges sont entrés dans les RRS, pendant que tous les collèges associés sortaient, ainsi que des lycées et des collèges ZEP ont été déclassés. La carte a donc été revu en 2010, avec une baisse du nombre d'établissements en RRS et donc d'élèves.

Trop d'élèves en éducation prioritaire ? En 2012-2013, 16 099 élèves sont scolarisés dans les collèges de l'éducation prioritaire, ce qui représente 12,4 % des élèves des collèges (1,3 points de moins que la proportion nationale).

Des différences sociales et scolaires peu marquées par rapport aux restes des collèges ?

Plus de la moitié des élèves sont issus des classes sociales défavorisées dans les collèges RRS, ce qui représente 50 % de plus que dans l'ensemble des collèges.

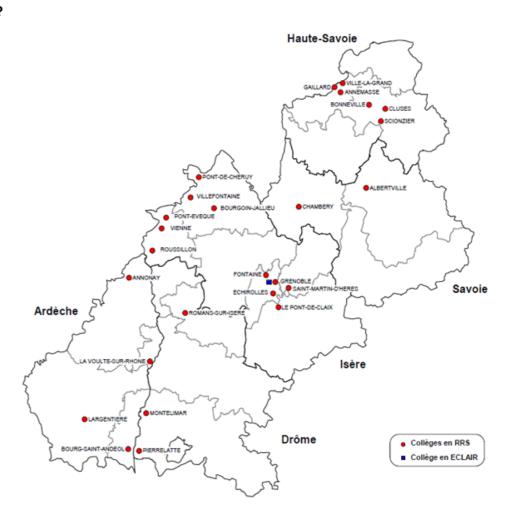
Un élève sur cinq a un ou deux ans de retard quand il rentre dans un collège de l'éducation prioritaire, ce qui représente 50 % de plus que dans l'ensemble des collèges.

Des moyens très importants en plus?

Dans un département comme l'Isère, il est prévu un demi-poste d'AED en plus pour les établissements de l'éducation prioritaire. Dans les faits, les taux de couverture sont insuffisants par rapport aux besoins et des établissements RRS sont sous les 100 %.

Les seuils de division sont de 25 élèves contre 28 ou 29 pour les collèges hors-éducation prioritaire. Dans la réalité, la moyenne des élèves par classe dans les collèges de l'éducation prioritaire est de 22,54 et de 25,39 pour l'ensemble des établissements. La différence est donc inférieure à 3 élèves par classe.

Pour les bases de calcul, les groupes ne sont pas financés (sauf en 6ème pour les sciences). Les établissements RRS reçoivent 8h en plus. Effet pervers des seuils, les groupes de langue étant financés pour 26 élèves, ils arrivent que moins de groupes de langue soient financés que de classes, donc une perte d'heures...



Les établissements ECLAIR, une voie à suivre ?

Ils devaient être la vitrine des réformes Sarkozy avec des apprentissages recentrés sur le socle commun, l'expérimentation de l'EIST, les postes à profil avec un recrutement par le chef d'établissement, les préfets des études. Dans notre académie, le seul collège ECLAIR a une dotation supplémentaire de 72h. Du côté du public, il n'a rien à envier à d'autres établissements de l'agglomération grenobloise. Comment évaluer le dispositif? Le taux de réussite au DNB reste inférieur de 10 points aux autres établissements de l'éducation prioritaire. Au niveau national, des chefs d'établissement raccourcissent la durée des cours pour économiser des heures, les établissements du nord de la France sont fuis et le système des postes à profil sert pour muter vers le sud, sans aucune stabilité des équipes dans les établissements...

S'EMPARER DES ASSISES

Alors que le rapport de la concertation de l'été 2012 prônait la délabellisation de tous les établissements (écoles et collèges et lycées) de l'éducation prioritaire, ou que d'autres portent l'idée d'un recentrage sur un très faible nombre d'établissements, le SNES-FSU a contribué, par ses analyses et ses propositions concrètes, à faire valoir une autre conception de l'éducation prioritaire. Il appelle les personnels à investir les assises à tous les niveaux pour faire entendre leur parole.

QUE FAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS?

- · S'assurer que cette concertation est prévue et organisée dans votre collège.
- · Faire partager à l'ensemble des personnels les documents mis à disposition par le SNES-FSU.
- · Organiser avant la ½ journée banalisée une heure d'information syndicale pour se préparer hors du cadre institutionnel et répondre collectivement ou individuellement à l'enquête en ligne de la FSU.
- · Exiger que la ½ journée soit banalisée pour permettre à tous les personnels du 1er et du 2nd degré d'y participer (il n'est pas acceptable qu'elle se tienne un mercredi après-midi ou de 12h30 à 14h30 par exemple).
- · Désigner un rapporteur parmi les personnels pour les ateliers et l'assemblée plénière.
- Exiger de participer à la rédaction de la synthèse qui devra être adressée à l'administration rectorale et s'assurer qu'elle rapporte fidèlement pour chaque thème les débats et propositions des personnels lors des ateliers et en plénière (vous trouverez les documents types du ministère sur le site du SNES de Grenoble).
- · Un représentant des personnels du réseau (école et collège) ou du lycée doit faire partie de la délégation aux Assises interacadémiques à Lyon le 27 novembre : il faut s'assurer que celui-ci soit désigné lors de l'assemblée plénière par l'ensemble des personnels et qu'il représente leurs analyses et positions pour l'avenir de l'éducation prioritaire.

PORTER LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS

- Ne pas se laisser enfermer dans les grilles imposées pour la concertation. Le ministère a prévu deux tableaux de synthèse : l'un portant sur le diagnostic et les leviers du rapport de la CIMAP, l'autre sur les 6 perspectives (pédagogie, formation, travail en équipe, pilotage, usage des moyens disponibles, carte de l'éducation prioritaire. Ces documents exclus toutes discussions sur les moyens, sur la nécessité de la présence continue d'équipes pluri-professionnelles complètes, sur le nombre d'élèves par classe, etc.
- · Imposer nos revendications et sélectionner les leviers qui sont nécessaires à une véritable refondation de l'éducation prioritaire.

FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES PERSONNELS

• Faire un bilan de la situation dans les établissements. Pour le SNES et la FSU, il est très important d'associer l'ensemble des acteurs à cette réflexion pour une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire. C'est pourquoi nous vous proposons de faire un bilan et de montrer vos priorités pour l'avenir.

Enquête en ligne: http://questionnaires.fsu.fr/limesurvey/index.php/119655/lang-fr Lien sur le site du SNES de Grenoble dans les pages consacrées aux assises.

Les résultats de cette enquête seront rendus publics en octobre.

· Transmettre à la section académique du SNES les comptes-rendus des synthèses.

DES RESSOURCES POUR DÉBATTRE ET AGIR

Le SNES-FSU a dès l'année dernière informé et mobilisé les collègues sur le chantier de l'éducation prioritaire en réunissant les personnels des collèges.

Vous trouverez sur le site du SNES-FSU — **www.grenoble.snes.edu** — le compte-rendu de ce stage, ainsi que les fiches élaborées pour faire le point sur la situation, exposer les différents enjeux d'une relance de l'éducation prioritaire.

Autant de publications pour **s'informer, mobiliser et agir** dans vos établissements lors de ces demi-journées banalisées. Le SNES-FSU mettra en ligne le bilan de ces demi-journées et les résultats de l'enquête.



LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU POUR UNE RELANCE AMBITIEUSE

Le SNES refuse que s'installe une école à part pour les plus défavorisés. Il revendique une relance de l'éducation prioritaire en rupture avec les régressions de ces dernières années. Cette relance doit être fondée sur le principe que tous les élèves peuvent réussir et doit renouer avec l'ambition généreuse qui consistait à « donner plus à ceux qui ont moins » en renforçant l'école dans les zones et les quartiers les plus défavorisés.

Une carte renovée qui n'oublie personne

- · Une redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire est absolument nécessaire. Fondée sur des critères sociaux et scolaires transparents et concertés, elle doit distinguer, sans en viser un nombre prédéterminé, tous les établissements et territoires où les difficultés de tous ordres constituent un frein à la réussite scolaire.
- Les territoires ruraux présentent des spécificités par rapport aux territoires urbains et semi-urbains, mais ne doivent pas être écartés de l'éducation prioritaire : l'éducation prioritaire doit permettre la réussite sur tous les territoires.
- · Un label unique qui réunirait l'ensemble des établissements ainsi retenus (collèges, LP et LGT).
- · Pour éviter les effets de seuil et permettre une révision régulière de la carte, l'intensité des dotations ainsi que des mesures spécifiques doivent répondre à l'intensité des difficultés auxquelles sont confrontés les établissements.

DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT AMELIORÉES

- · Les personnels doivent pouvoir maintenir le même niveau d'exigence et les mêmes ambitions qu'ailleurs en centrant les efforts sur les apprentissages dans la classe. Cela nécessite les conditions d'une diversification des pratiques pédagogiques qui sache faire entrer tous les élèves dans les apprentissages.
- · Pour ce faire, des conditions d'enseignement sensiblement améliorées avec **des effectifs par classe abaissés** (20 en collège, 25 en lycée), du travail en groupes restreints, des possibilités de co-intervention.
- · Développer les heures de soutien et d'aide aux devoirs organisées et encadrées par des personnes qualifiées.

DU TRAVAIL EN EQUIPE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

- · Un travail en équipe (disciplinaire, interdisciplinaire et pluri-professionnel, etc.), pour plus de cohérence des pratiques, devra être favorisé en intégrant dans le service des personnels des temps de concertation.
- · Améliorer les continuités école-collège et collège-lycée.
- · Mettre en place un suivi des élèves les plus fragiles par des équipes pluri-professionnelles (enseignants, CPE, CO-Psy, infirmières et assistantes sociales...) bénéficiant d'un temps de concertation intégré dans leur service actuel.

DES PERSONNELS FORMÉS

· Plus que de personnels « expérimentés », l'éducation prioritaire a besoin de personnels formés. Formation initiale et formation continue, sacrifiées ces dernières années, doivent absolument être relancées. L'accès à la formation continue doit y être facilité, ouvrir sur les apports de la recherche et doit pouvoir se dérouler sur site. Donner du temps aux personnels doit aussi permettre les échanges et la mise en commun de pratiques.

DES PERSONNELS RECONNUS

Pour rendre les établissements de l'éducation prioritaire plus attractifs et favoriser la stabilité des personnels, il faut prendre en compte pour les personnels la pénibilité des conditions d'exercice avec :

- · Des conditions d'exercice améliorées avec une décharge de service
- · Des avantages de carrières attribués hors contingent ou sur contingent spécifique (promotions de corps ou de grade).
- · Une mobilité améliorée

DÉVELOPPER LES AIDES AUX FAMILLES

- · Revaloriser le montant des bourses sur critères sociaux et élargir le nombre de bénéficiaires.
- · Augmenter les fonds sociaux (des collèges, des lycées, des cantines), qui ont fortement diminué ces dernières années, pour qu'ils puissent apporter une aide d'urgence aux familles.

FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE

La mixité, sociale et scolaire, est un principe fondamental d'organisation du système éducatif. Il a été mis à mal par toutes les mesures qui ont renforcé la polarisation sociale.

- Revoir la carte des options et des formations pour qu'elle soit aussi riche sur tous les territoires.
- · Repenser la carte scolaire pour qu'elle vise la mixité sociale et scolaire, mise à mal par son assouplissement qui a renforcé la ghettoïsation des établissements de l'éducation prioritaire.
- · Au-delà des mesures propres à l'éducation nationale, il faut une application réelle de la loi SRU (qui impose 25% de logements sociaux dans les communes) et une réforme ambitieuse de la Politique de la Ville

Le financement de l'éducation prioritaire, très inférieur à ce qu'il est dans les autres pays, doit être sensiblement augmenté.